

Pour des mouvements spéciaux, y compris ceux de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans l'hémisphère occidental, le Contrôleur des Transports affrète et fait les arrangements nécessaires, et il a le pouvoir nécessaire d'accorder des priorités aux facilités au Canada de la Commission des Ports Nationaux.

*Mouvement domestique de marchandises.*—Bien que le Contrôleur ait le contrôle des marchandises domestiques, il est devenu nécessaire d'émettre des permis excepté dans le cas d'expéditions d'urgence ou importantes.

*Taux.*—C'est le devoir du Contrôleur des Transports de négocier les taux, les arrêts et autres arrangements spéciaux avec les diverses compagnies de chemin de fer relativement au mouvement de toutes fournitures de guerre et les matières de la défense.

Le Contrôleur des Transports a aussi pouvoir et autorité de réglementer et de coordonner le mouvement des camions appartenant aux ou opérés par les chemins de fer et les compagnies de messageries au Canada.

*Transit civil de voyageurs.*—Les facilités locales de transport comme les autobus, tramways, etc., dans certains centres urbains congestionnés ont aussi été lourdement grevés par suite de la guerre. Pour contrôler et atténuer la situation autant que possible, un Contrôleur du Transit a été nommé en août 1941 et qui relève du Ministre des Munitions et Approvisionnements.

Le Contrôleur du Transit a le pouvoir d'émettre et d'annuler des permis ou licences et de fixer des échelles de tarifs ou taux pour les agences qui transportent des voyageurs moyennant un prix, y compris tramways, autobus et bacs. Il peut aussi réglementer le stationnement des véhicules. Le Contrôleur du Transit a de plus le pouvoir d'échelonner les heures de travail afin de remédier à la congestion des transports. Il peut conséquemment ordonner à un employeur d'arranger ou modifier les heures d'emploiement de son personnel afin que tel et tel nombre d'employés, que peut déterminer le Contrôleur, autant que possible arrivent à ou quittent leur travail à l'heure qui peut être fixée. Des plans d'échelonnement des heures de travail dans nombre de centres-clé sont actuellement élaborés et des "heures échelonnées" ont déjà été introduites dans un certain nombre de ministères du Gouvernement à Ottawa et dans des établissements industriels, des institutions commerciales, des écoles, etc., dans un certain nombre d'autres municipalités.

## PARTIE II.—CHEMINS DE FER

L'étude du transport sur rail est divisée en trois sections: chemins de fer, tramways électriques et messageries.

### Section 1.—Chemins de fer\*

Le chemin de fer continue d'être le moyen de transport le plus important au point de vue placement et trafic. Ce mode de transport possède un champ statistique plus étendu que tout autre, car les chiffres sur la longueur des voies ferrées, l'outillage, les finances et le trafic sont passablement complets.

\* Revisé et vérifié par G. S. Wrong, B.Sc., chef de la Branche des Transports et Utilités Publiques, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette Branche publie un "Rapport annuel sur les chemins de fer", ainsi que nombre d'autres bulletins dont la liste est donnée au chapitre XXVIII du présent volume. Certaines statistiques financières des chemins de fer sont compilées avec la collaboration de fonctionnaires du Ministère des Transports.